

A l'attention de Monsieur DESCHAMPS Étienne  
Syndicat CNT  
4 Rue de la Martinique  
75018 Paris

L.RAR  
Objet : agression et menace physique

A Paris le 22 Mai 2015

Monsieur,

Nous faisons suite à l'agression de notre délégué Monsieur AGOSSU AYISSI Michel en date du 20/05/2015 sur le site Hôtel Hyatt Regency Paris.

Tout d'abord nous tenons à clarifier notre position en tant qu'organisation syndicale représentative de milliers de salariés en France que le droit de grève est légale et les salariés non grévistes ont le droit de travailler et personne ni même les organisations syndicales ne peuvent les obliger à faire grève; c'est le principe de la liberté qui est une valeur fondamentale pour nous tous.

Nous sommes choqués et abasourdis par cette situation et nous ne comprenons pas la méthode des vos délégués impliqués dans cette agression.

Nous refusons que cette situation soit banalisée étant donné sa gravité.

Nous vous informons que nous nous portons partie civile au pénal car ce genre de pratique barbare doit être sanctionné et surtout on ne doit pas banaliser ce genre de méthode qui nuit gravement au dialogue social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Responsable Juridique  
GHOUL Farhat

*Ps : Copie à l'inspection du travail*

*P/O*  




Confédération Nationale des Travailleurs  
Solidarité Ouvrière

**SYNDICAT DU NETTOYAGE**

et des activités annexes

4 rue de la Martinique - 75018 PARIS – Tel/Fax : 01.40.34.71.80



A l'attention de Monsieur GHOUL Farhat  
**Syndicat CFDT Francilien de la Propreté**  
7-9 rue Euryale Dehanin  
75019 PARIS

A Paris, le 27 mai 2015

Cher Camarade,

Je reçois avec étonnement votre courrier du 22 mai 2015.

Contrairement à votre version, nous soutenons que c'est Michel AGOSSU AYISSI qui est à l'origine de l'incident.

Pour votre parfaite information, dès le début de la grève, le 19 mai au matin, votre délégué a, de manière provocante, passé durant plusieurs heures des appels téléphoniques à des salariés d'autres sites pour les faire venir à l'HYATT Roissy Charles de Gaulle, afin de tenter de briser la grève.

Ce faisant, il a, une fois de plus, montré son vrai visage : celui d'un jaune.

Le 20 mai, alors qu'il arrivait avec une salariée, des grévistes ont tenté de discuter avec elle pour lui expliquer les raisons du mouvement.

Michel AGOSSU AYISSI a violemment poussé l'une d'elles.

Comme vous, je suis attaché au droit de grève dont la contrepartie est la liberté du travail. Encore faudrait-il que des délégués syndicaux, soient-ils d'une « organisation représentative de milliers de salariés en France » ne jouent pas les jaunes, les briseurs de grève.

Je vous rappelle que plusieurs salariés du site HYATT Roissy Charles de Gaulle ont déjà été contraints de déposer des plaintes ou des mains-courantes contre ce délégué pour des agressions physiques ou verbales.

Comme vous, nous refusons que l'attitude de votre délégué soit banalisée étant donné sa gravité et le manque d'éthique syndicale de Michel AGOSSU AYISSI.

Je reste évidemment à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Recevez, Monsieur, nos salutations syndicalistes.

Le responsable juridique  
Etienne Deschamps

Copie à l'inspection du travail